

des sectes aïdes : on y voit les milieux chites constamment partagés entre une tendance modérée, "légitimiste" à sa manière, et une "aïle marchante" extrémiste, de laquelle se détachent sans cesse des éléments plus "avancés" : tels sont les Ismaéliens, extrémistes révolutionnaires groupés autour du fils de Timam Dja'far, Isma'il, agissant sans l'aide paternel, et les Carmates du Bahraïn, intrançais séparés des Fatimides après l'accession de ceux-ci au pouvoir. La question de la légitimité des Fatimides est posée sur de nouvelles bases, en faisant intervenir le *tafwîd*, l'adoption spirituelle qui lie l'initié à son maître, et *Timam mustawda'*, le personnage chargé de tenir temporairement le rôle du chef de la secte, pour égarer les persécutions : tel fut le rôle confié au *dâ'i* Sa'ïd, le mahdi du Maghreb.

Ces indications générales, que nous réduisons volontairement aux lignes essentielles, ne peuvent donner qu'une idée très imparfaite de la richesse de l'ouvrage, par ailleurs net et précis, appuyé sur une documentation en grande partie nouvelle. Quels que soient les obstacles auxquels se heurte l'investigation historique dans un domaine où l'ésotérisme tient une si grande place, où les sources sont si nettement insuffisantes, il semble bien que l'auteur ait trouvé la solution juste. Aussi bien par l'importance de ses résultats que par les qualités de la méthode dont il s'inspire, l'ouvrage mérite de figurer dans la bibliothèque de chaque islamisant.

J. SAUVAGET.

Le gérant :

René Grousset.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1939.

LA MAISON VÉDIQUE,

PAR

LOUIS RENUU.

§ 1. Ce n'est pas dans les mantras, c'est dans la littérature rituelle qu'on peut espérer trouver des indications de quelque portée pratique sur ce qu'a été la maison à l'époque védique.

Tous les *Gṛhyasūtra* (sauf *Vārāha*, *Jaiminiya* et *Drāhyāyaṇa*, *Kausika* étant à part) décrivent les rites qui accompagnent l'édification, et sous le biais de cette description ils laissent entrevoir quelques données précieuses sur le procédé de construction et même sur l'aménagement intérieur.

Le nom de la maison est variable dans ces textes : le terme le plus banal, *grha* (singulier et pluriel sans distinction apparente d'emploi, le pluriel étant préféré aux cas directs, le singulier aux cas obliques), demeure le plus usuel, et la variante *gela* est attestée *Khā. IV 2 14* (et cf. *KŚS. XXV 4 36*).

Āgāra figure aussi de façon fréquente, la variante *āgāra* apparaissant dans *agnyāgāra Gobh. III 9 4* (l'attestation de cette forme chez *KŚS.*, donnée par *BR.*, est erronée). Mais le terme propre est *śālā* (v. comme pour les précédents et les suivants les références dans l'index de Stenzler). C'est le mot dont se sert par ex. *Kau.* quand il s'agit de noter que tel acte

rituel s'effectue à telle distance de la maison ou lors de l'entrée dans une nouvelle maison (XXIII 1 et 5). C'est le mot par lequel ŚB. III 1 1 7 TB. I 2 3 1 (cf. Sāy.) désignent l'habitation « profane » par opposition aux constructions cultuelles.

Mais des termes de caractère plus général servent aussi, selon les habitudes du rituel qui évite volontiers les dénominations précises. C'est ainsi qu'on a *veśman* « habitation » Khā. IV 2 19 Śā. I 12 1, *śarāṅa*, proprement « refuge » Gobh. III 1 32 Lau. XI 1, *avastāna*, proprement « lieu où l'on dételle (après la course) » Gobh. IV 7 15 (mais « emplacement de la maison » 1). Le mot le plus fréquent dans cette série est *vāstu* qui désigne la maison et son emplacement : Āśv. II 7 7 (et ailleurs) Bau. III 5 6 et 9 Jai. II 6 Vai. III 7 (dans *vāstuyāśīha* « face arrière ») et 16 Bhā. II 4 et suiv. (où la juxtaposition *agāraṃ vāstu ca* montre comment les deux termes se délimitent) Śā. II 14 5. Kau. XXIV 3 XXXIV 3 se sert du mot *vimāna* « construction » pour désigner une « cabane » rituelle du type de celles que décrivent les Śrautasūtra (§ 11).

§ 2. Le rite (*vidhi* ou *karmaṇ*) relatif à la maison s'appelle en général *vāstusāmāna* (proprement « apaisement du sol ») Hir. I 27 9 Bhā. II 5 Bau. III 5 21; Vai. III 16 a *vāstusavana*, forme qui n'est pas nécessairement une corruption de *sāmāna*, comme le montre l'expression équivalente *vāstuhoma* ibid. et cf. *śālāsava* « consécration d'une maison » Kes. ad Kau. LXVI 22. Chez les Vaikhānasiya le rite de l'édification est intégré dans les pratiques concernant la naissance; ailleurs il est autonome.

Laisant de côté les indications que donnent plusieurs textes (notamment Āśv. II 7 2 et suiv. Hir. I 27 1 Gobh. IV 7 2 et suiv.) sur la nature du sol, le jour à choisir pour la construction, etc., nous nous en tiendrons aux faits qui

relèvent de la technique de la construction proprement dite.

Le sol est à nettoyer avec un *udāha* Āp. XVII 1, sorte de balai (cf. Sāy. ad TB. III 8 4 3 *daṇḍabaddhāṅyasaṃbāha*). On a pris soin de « tracer » l'enceinte (*paribhīya* Bhā. II 3, *trīḥ pa* Hir. I 27 1 Śā. III 2 1). Āśv. II 8 9, toujours plus circonstancié, prescrit de faire un millier de sillons (ce qui signifie « beaucoup », dit Nār.). Il semble que d'après Āp. I. c. il y ait une ébauche de creusement et de retournement du sol (*udbhūya*, glosé Harad. par *khanireṅa khanaṇi yathā pāṃsava upadyante* « il creuse avec une bêche en sorte que le sable vienne à la surface »).

Āśv. II 7 7 ordonne que l'emplacement soit de telle nature que les eaux, affluant de toutes parts vers le centre, encercent en forme de pradakṣiṇa la chambre à coucher (*śayanīya*, = *śa° gṛham* Nār.), puis s'écoulent sans bruit vers l'E. Ceci signifie d'après Nār. que, le sol étant surélevé aux bords, déprimé au centre et un peu en pente vers l'E., il doit y avoir une rigole (*syandantīkā*) au N. de la chambre à coucher, en sorte que l'eau s'écoule. Bau. III 5 9 dit seulement que l'emplacement du lit (*tapadeśa*) doit être situé au N.-E.

Āśv. II 7 8 prévoit la cuisine (*bhaktāśarāṅa*, = *malānasa* Nār.) à l'endroit où les eaux s'écoulent (*samanasrava*; i.e. dans la partie E. de la maison, au N. de la chambre, Nār.). Mais la même expression, sous la variante *smanasrāva*, chez Mān. II 11 3, note que l'emplacement général de la maison est à choisir tel que l'écoulement des eaux soit le même partout (cf. la *paddhati* ad loc.): de même chez Lau. XI 1 où Devapāla glose « ni déprimé, ni surélevé d'un côté plus que d'un autre ». Une donnée primitive commune a sans doute abouti à deux traditions divergentes.

§ 3. La salle de réunion (*sabhā*; pièce où le maître de maison se tient avec les siens et reçoit ses hôtes, précise Nār.)

est d'après Āśv. II 7 10 à « construire » dans la partie de la maison « qui s'incline vers le S. » (i.e. dans la partie N., enseigne Nār.). Enfin, du même texte (12) il résulte que la situation la meilleure pour l'adite pièce est au confluent des eaux, c'est-à-dire au centre de la demeure, comme le rappelle Nār.

Les autres traités donnent moins de détails : Gobh. IV 7 3 se borne à prescrire que l'écoulement des eaux doit avoir lieu vers l'E. ou le N.; vers le N.-O. d'après Khā. IV 2 7; vers le S.-O. d'après Āp. XVII 1. Lau. XI 1 laisse le choix entre le N.-E. et le N.-O.; Mān. II 1 4 donne le N.-E., mais il connaît aussi l'inclinaison vers le S. ou enfin (comme on l'a rappelé ci-dessus) l'écoulement égal.

La configuration de l'emplacement est celle d'une brique (*śāḍā*) Gobh. IV 7 12 (Khā. IV 2 12 lit *śāṭā* que corrige Oldenberg, mais le sū. manque dans l'éd. Mahadeva-Srinivisacharya où son contenu figure seulement dans le comm. de Rudrask.) ou d'un « cercle » (*mandalabhyā*) Gobh. IV 7 13 (Khā. I. c. chez Oldenberg lit « *devīn* »). Āśv. II 8 9 et 10 se sert de termes moins imagés : l'espace est carré (*samācaturasra*) ou rectangulaire (*āyatacatur°*).

§ 4. La construction elle-même consiste d'abord à creuser un certain nombre de trous. Le terme commun est *garta*; une variante archaïque *karta* figure Lau. XI 2; *arata* Hir. I 27 1 Pār. III 4 3. Ces trous sont à hauteur du genou Āśv. II 8 2 et tels que l'eau y demeure bien (*dhārvyisṇūdakatara* Mān. II 1 1 6, cf. la *paddhati* ad loc. et Āśv. II 8 4). Jayar. commentant Pār. I. c. parle de quatre trous pour les angles. Kau. XLIII 6 mentionne incidemment le *madyama garta*.

Il est procédé ensuite à la fixation des piliers (*stambha* figure Pār. III 4 4; partout ailleurs on a *sthānā*), qui sont en bois d'*udambara* Śā. III 2 1 et 5. Ce bois est sujet à produire des

rejets lorsqu'il est employé comme *sthānā*, puisque Śā. V 8 prévoit un *prāyascitta* pour éviter les inconvénients qui en résultent. La *sthānā* est appelée Nir. I 1 2 « celle qui repose dans la cavité », *darasiṅga*. Les comm. Jayar. et Vp. ad Pār. I. c. indiquent que si la maison est « blanche » (*dhavaḍagr̥ha*, ce qui signifie « de pierre » d'après le contexte), les pierres tiennent lieu de *sthānā*, et Vp. ajoute qu'en tout état de cause une pierre est déposée au fond du trou et le pilier prend appui sur elle. Mais en fait aucun texte d'époque védique ne mentionne la pierre comme matériau de construction.

Pas plus qu'on ne sait le nombre de trous, on ne sait au juste le nombre de piliers. Pār. III 4 4 parle de quatre, mais il se peut qu'il n'ait eu en vue que ceux des angles. Effectivement un plus grand nombre paraît bien résulter d'Āp. XVII 4 et suiv.; neuf sont mentionnés chez Śā. (v. § 5).

§ 5. Un pilier central est fréquemment nommé : *madyamaṁ sthānā* Mān. II 1 1 1 Lau. XI 2; la forme composée *madyama-sthānā* Āśv. II 8 15 confirme qu'on a affaire à une dénomination technique. Śā. III 2 8 se sert en même place de l'expression poétique *sthānārāja* « pilier-roi », qui pourrait être empruntée à un mantra (cf. Pār. III 4 1 8 Śā. III 3 7 Āp. XVII 6 MP. II 15 10). D'autres textes parlent de deux *sthānārāja* Bhā. II 3 (qui suit un *yajus* cité III 13) Hir. I 27 5, où Mātyadatta considère qu'il s'agit des « deux longues *sthānā* du S. et du N. » : le duel *sthānau* était d'ailleurs fourni par une variation de MP. Hir. au mantra d'AV. en *yēna sthānām*, cf. § 20. L'érection du « pilier-roi » (c'est-à-dire selon Nār. du pilier central capable de supporter tout l'édifice) a lieu en dernier selon Śā. III 2 8. Plus précisément Ap. XVII 4 et suiv. enseigne qu'on érige le pilier qui est au côté S. de la porte, ensuite celui du côté N. De même Bhā. II 3 Hir. I 27 2 et suiv. et Śā. III 2 5 et suiv., lequel ajoute que viennent ensuite les deux piliers situés au

S., les deux de l'O., les deux du N., ce qui fait neuf avec le *śhānāvāya* (cf. aussi III 3 3 et suiv.). Le pilier (ou le trou) qui borne la porte au S. et au N. s'appelle *dvāryā* «(celui) du portail» Pār. II 9 4 Śā. III 2 5.

§ 6. De ceci il semble résulter que la porte (*dvāra*; *dvār* Gobh. III 5 7) de la maison, ou du moins la porte principale, était effectivement à la face E. Mais les textes divergent ici à nouveau : d'après Gobh. IV 7 15 et suiv. la porte peut être à l'E., au N. ou au S., la porte O. étant expressément exclue. D'après Mān. II 1 1 6 elle est à l'E. ou au S.; de même dans Lau. XI 1. Vai. III 7 mentionne deux portes situées à l'E. ou au N. et III 16 il énumère les portes E. O. S. et N. ŚB. XI 1 1 mentionne le *dvārapāhāna* «fermeture de porte, barre», Kau. XXXVI 2 et Āśv. IV 6 7 les deux *dvārapāśa*, qui désignent sans doute les battants que délimitent les *dvāryā*, ou les *dvāryā* elles-mêmes.

Suivant Gobh. IV 7 1 9 et suiv. et Khā. IV 2 1 4 il y a une porte annexe ou arrière (*anubāra*), «placée en sorte qu'on ne puisse traverser du regard (la maison, *gathā na sanholā syāt*)». Le commentaire cité par Knauer ad Gobh. dit qu'il s'agit soit d'une porte dominant sur la cour, soit d'une porte vis-à-vis de la porte principale, et que la prescription est destinée à empêcher que le maître de maison ne soit vu des hors-caste, *caṇḍāla* et autres.

Vai. III 1 6 (et cf. la note de Caland ad III 7) nomme le *bhuvāṅga*, qui est, semble-t-il, le seuil (*dvārapāṭīṭā* comm.).

§ 7. Revenons aux piliers de soutènement : des traverses de bambou (*vanśā*) sont disposées pour les relier les uns aux autres et soutenir la toiture. Mais aucune précision n'est fournie sur le nombre et l'arrangement de ces traverses, sinon que Hir. I 2 7 7 parle de la traverse dorsale (*prsthāvāṅśā*, glossé par

madhyama vanśā chez Mātrd.), ainsi que Bhā. II 3 : elle est certainement identique au *madhyaman vanśam* signalé Mān. II 1 1 1 4. D'après Lau. XI 3 on commence par placer le *vanśā* de l'E., puis celui du N. Du fait que ces *vanśā* sont «attachés» aux piliers, ceux-ci portent le nom de *śaṅgīṇī* d'après Nir. I 1 2, et les deux *pāśas* d'une *śālā* profane (= les piliers *dvāryā* du § 6 ?), nous dit TB. I 2 3 1, sont connectés à la traverse médiane (c'est-à-dire y sont attachés à l'aide d'une corde, Sāy.). Nous apprenons enfin par un autre Br. que si les demeures rituelles sont caractérisées par la direction O.-E. des *vanśā*, la *śālā* profane a les siens en orientation S.-N. (SB. III 1 1 7). — Le bois des *vanśā* est sujet à éclater, cf. Kau. CXXXV 1 qui prémunir contre cet accident.

Un seul texte de la tradition grhya fait allusion à la disposition des pièces : Āśv. II 8 1 3 prescrit que les pièces (*śaraṅga*) sont à disposer (*kāraṇet*) dans les intervalles entre les *vanśā* (*vanśāntara*), ce qui signifie d'après Nār. que des séparations au moyen de cloisons (*kuḍya*) etc. sont à pratiquer entre deux *vanśā*. Ce mot *kuḍya* ne semble attesté en védique que Vai. III 1 6 où il désigne le mur extérieur. C'est aussi un mur ou sa jonction avec les *śhāṅā* que vise le mot *sanḍhi* Pār. III 4 1 0 et suiv., mais en conformité avec des yajus qui sans doute n'ont en vue aucune acception technique.

§ 8. Incidemment on nous dit que la maison est couverte (*channa*) Hir. I 2 7 8 Bhā. II 3, qu'elle comporte des toits ou *chādis* Bau. III 5 6. Nous savons que le toit était en chaume (cf. *śālāṅga* Kau. XVIII 1 0 et ailleurs), mais des précisions à ce sujet ne seront fournies que par les Śrauta. Le mot *śṭāpa*, proprement, semble-t-il, «touffe de cheveux (formant aigrette)» (v. en dernier lieu B. Ghosh Formations en -p- p. 51) est attesté dans un mantra Pār. III 4 1 8 Śā. III 3 7 MP. II 1 5 1 1, d'où il semble s'être infiltré dans la prose Śā. III 3 1 0 Ap.

XIX 7. Harad. et Sudarś. ad Āp. le glosent par *pr̥śhāvanśā*, tandis que sa place dans l'énumération de Śā. I. c. inclinerait à y voir un équivalent du *śhāntāṛtja* (cf. Oldenberg Ind. Stud. XV p. 72). De fait le poteau *yāpa* est assimilé au *stūpī* du Sacrifice personnifié ŚR. III 5 3 4. Mais il semble plutôt que le mot soit une désignation imagée des pointes du chaume que les Śrauta nous dépèindront ramenés vers le centre du toit (§ 17); ailleurs c'est le *prastarī* ou « bouquet d'herbes (posé sur la vedī) » qui est comparé au *stūpī* ŚB. I 3 3 5.

Un point traité avec quelque minutie est le *manika* ou « réservoir d'eau » (sorte de *bhāṇḍa*, Nār.) qui est à installer sur quatre pierres d'après Āśv. II 9 3. Sans doute le mot *abhrin* Bau. III 5 6 et 9 (cf. *abhra* dans le ganap. de Hemac. cité par Egging Ganaratnamah. p. 480 n. 2) en est-il une autre dénomination. Mais le détail n'intéresse pas la construction : il s'agit d'un ustensile transportable, cf. Āśv. IV 6 4.

Il est fait allusion encore à des sièges (*āsana*) et à des loges (*upasthāna*) Pār. III 4 9, celles-ci d'après Jayar. servant pour placer les images des dieux. L'*agnimihāna* « foyer (rituel) » est mentionné Bau. III 5 6.

Rappelons encore que l'acte de construire la maison et plus particulièrement d'ériger les piliers se désigne par la racine *mi-* qui dans les mantras est en général pourvue de préverbes. Mais le terme propre pour noter l'érection des *śhāntā* est *uc-chri-*, cf. Kau. XLIII 8 Pār. III 4 4 et passim.

§ 9. Certaines de ces indications recevoient quelque lumière si on les compare avec celles qui sont données par les Śrautasūtra. Ces derniers textes décrivent à plusieurs reprises, et normalement dans le traitement de l'Agniṣṭoma, divers édifices destinés à abriter au cours du sacrifice les personnages qui officient ou assistent ainsi que les appareils du culte. Les

commentaires les englobent parfois sous la dénomination de *yajñāgāra*. Il s'agit de constructions légères, d'un caractère éminemment provisoire et qui ne servent pas à l'habitation. En dépit de leur affectation spéciale, ces abris nous informent de façon valable sur certains procédés de construction : c'est pour ainsi dire un commentaire à la description de la demeure des Gṛhyasūtra, et la concordance du vocabulaire y est des plus sensibles.

Au début de l'Agniṣṭoma il est décrit une *śālā* qui sert à abriter les assistants du sacrifice. Hir. VII 1 p. 580 l'appelle *vimīa*, terme qu'on trouve aussi chez Kā. et qui remonte à l'ĀB. (v. BR.). Mais le *vimīa* d'après ŚB. III 1 1 6 est distinct de la *śālā* (en ce que, précise Sāy., le premier est carré, la seconde rectangulaire). D'autre part il y a une forme *śāla*, non seulement dans *dhṛiśāśāla* et analogues, mais dans l'oxylon *śālā* ŚB. I 1 2 5 que Caland (The ŚB. in the K. Recension I p. 41) soupçonnait n'être pas identique à *śālā*.

La *śālā* d'après Bau. Śul. 4 forme un rectangle long de 16 - ou 12 pas, large de 12 ou 10.

§ 10. Si nous prenons pour base de la description Bau. VI 1, nous voyons qu'elle consiste (cf. Egging ad ŚB. III 1 1 6 Sāy. ad TS. I 2 1 Caland Agniṣṭ. p. 7) en un système de *vanśā* dirigés O.-E., d'où le nom de *pr̥c̥nāvānśā* (*pr̥c̥nāv*° Kā. VII 1 20 Āp. passim, index de Garbe) qu'on donne à cet édifice. Plus précisément, comme il semble résulter de Sāy., il y a d'abord deux traverses qui, posées sur les piliers d'angle, servent de linteaux aux portes E. et O., puis d'autres traverses placées au-dessus (*uparivanśā*) et perpendiculaires : celle du milieu (*pr̥śthāvanśā* ou *mathyavāla*, cf. Karka ad Kā. 20) a ses extrémités reposant au centre desdits linteaux. Les Śrauta ne mentionnent pas ici les *śhāntā*, mais ŚB. III 1 1 11 parle du « pilier-roi de la partie E. » *pūrvar̥dhyaṇ śhāntāṛtjam* (cf. auss

5 1 1; sur cette expression, v. les traités du *gṛhya* cités § 5).

Les deux séries de textes se complètent.

D'après Āp. X 5 1 la *śālā* est un peu surélevée à l'E. (de même chez Kā. 21), abaissée à l'O. : mêmes indications chez Mān. II 1 1 7 ainsi que chez Bhā. et Hir. d'après Caland ad Āp. Elle est enclose de toutes parts : *parśvīva* Āp. (*tanuśśreṇa parśvāyanti* Mān. 8 *parśvāyanti* ŚB. III 1 1 8). Sur la nature de cette clôture (*bhūyādānā* Karka ad Kā.), les descriptions similaires vont nous renseigner davantage.

Il y a des « jours » ou ouvertures (*atākāśa* Bau.; *atiroka* Mān. 9 *atiroka* Hir. p. 582 *āroka* Āp. 3 = *chāra* Rudrad.) aux quatre points cardinaux et qui constituent des portes. Kā. 23 exclut la région N. D'autre part Āp. et Hir. dissocient les ouvertures d'avec les portes, les premières étant aux angles (*śrakti*) et faisant face aux régions intermédiaires : cette divergence est peut-être due à un malentendu sur le sens d'une prescription de Brāhmana, cf. Caland Āp. 3. Du même texte (Āp. 5) il résulte d'ailleurs qu'il n'y a pas nécessairement quatre portes, mais aussi que la *śālā* à quatre portes est celle qui promet au sacrifiant le plus de prospérités (cf. MS. III 6 1). ŚB. III 2 4 15 mentionne deux portes. Quant à ces portes elles-mêmes, Mān. 10 précise qu'elles sont *deśīcya* (? commenté *dr̥hastā*, Knauer ad loc.) et *sāṅkātāna* (cf. aussi *śṛṅkhātāna-dātra* II 3 6 13). Le sens de cette dernière expression s'éclaire sans doute si l'on compare Āp. XI 7 10 où il est dit que l'ouverture de la tente aux chariots est telle qu'on puisse voir en même temps les trois foyers (*sāṅkātīna*; cf. le passage de Vai. cité par Caland ad loc. et Hir. VII 7 p. 722). La prescription remonte à MS. III 8 9 : elle fait contraste avec la non-visibilité requise par les *Gṛhya* (§ 6).

§ 11. Bau. mentionne encore une maison (*agāra*) pour la cuisson du mets d'observance (le lait), une cabane pour

l'épouse du sacrifiant (*patnīśāla*, *śālā* Āsv. IV 10 1 et les deux formes ailleurs encore, v. BR.), éventuellement aussi deux autres couverts (*parīvīte*) servant en quelque sorte de cabines de bain et clôtures de nattes. Les huttes à libation de Kau. XXIV 3 et XXXIV 3 ont une porte E. et une porte O. Il y a enfin une bâtisse (*vinīā* ou *agāra*) qui sert dans le rituel des morts et qui selon Kau. LXXXIII 25 a une porte N. et une porte S. (Caland Todlengbr. p. 135).

Ailleurs il est fait mention de deux petits hangars jumelés situés un peu au dehors du terrain sacrifié : l'*āgnīdhṛya* ou *āgnīdhra*, demeure de l'officiant *āgnīdhra* et le *māryādya*, demeure des purifications. D'après Bau. VI 27 ce sont des carrés ayant 5 coudées de côté, avec une porte au S. pour le premier (cf. aussi Hir. VII 7 p. 714), au N. pour le second. Āp. XI 9 4 précise que l'*āgnīdhṛya* a ses traverses O.-E. (id. Hir.) et quatre piliers, qu'il est ceint de toutes parts (de nattes, *parīśvīā*) et que son accès (*upacāra*) est au S. Quant au *māryādya*, le même texte XI 14 6 enseigne que le côté S. est à laisser libre pour la circulation (*sancara*); de même Hir. p. 726 pour qui au contraire la circulation a lieu au N. dans l'*āgnīdhṛya*. Il y a là une petite divergence qui ne provient pas nécessairement d'une tradition authentiquement double. Aucun détail nouveau n'est fourni Kā. VIII 6 13 tandis que Mān. II 2 3 12 (et 4 5) semble être conforme à Āp.

§ 12. Mais les données les plus explicites sur la « maison » rituelle sont celles qui nous sont fournies à l'occasion de l'érection du hangar aux chariots (*havīrdhānamāṅḍapa*) et du « siège » ou *śāśa*. Les deux descriptions sont fort voisines l'une de l'autre et sont à compléter l'une par l'autre. Nous prenons à nouveau pour base Bau. VI 25 et suiv., comme a fait Caland Agnīst. p. 87 et suiv., 92 et suiv.

Le « pavillon » (*manḍapa*); le mot ne figure que dans des

commentaires, sauf LaUGS. LXXI 14 où il est censé signifier « pont »; le terme des SS. est simplement *haviṛdhāna*, qui remonte aux Br.) aux chariots est un petit édifice destiné à loger les deux chariots à soma; il est visiblement mesuré aux dimensions (non expressément données d'ailleurs, cf. Caland op. c. p. 87 n. 18) de ces derniers.

D'après Bau. six trous (*garta*; ailleurs aussi *avāta*) sont creusés sur une ligne S.-N. en avant des chariots placés côte à côte; six en arrière sur une ligne parallèle (cf. Sāy. ad TS. I 2 13). On y enfonce douze *śhūṇā*, dont les fourches, proprement « les oreilles » (*karna*) sont orientées O.-E. Mān. II 2 28 ne connaît que quatre *śhūṇā* de chaque côté : celles de devant à hauteur d'épaule, celles de derrière plus courtes. Āp. XI 7 7 parle de piliers érigés de toutes parts, tandis que Bhā. cité par Caland p. 88 néglige que deux piliers par devant (cf. aussi Hir. VII 5 p. 700) et veut que le *maṇḍapa* soit un peu plus haut devant que derrière, ce qui s'accorde avec Mān. De même pour Āp. XI 8 10 (et Bhā. Hir. Vai. cités Caland ad Āp.) le *maṇḍapa* est un peu surélevé devant, un peu surbaissé derrière.

§ 13. Les traverses (*vansā*) d'après Bau. sont au nombre de deux, l'une S.-N., l'autre E.-O.; Āp. XI 7 9 mentionne aussi deux traverses dirigées vers le N. et placées respectivement sur les piliers antérieurs et postérieurs. Les commentaires s'efforcent à préciser ces données : v. la n. d' Eggeling ad ŚB. III 5 3 9.

Vient ensuite la pose du toit (*chadis*) : le terme, qui figure déjà en cette description dans les Br., désigne en fait la « couverture » de chaume (*kata*) qu'on étend à la façon d'une natte sur les traverses : cf. par ex. Sāy. ad ŚB. I. c., Karka ad Kā. VIII 4 20 etc. On étend ainsi d'abord le toit du milieu (*madhyamaṇ chadis*), puis les toits latéraux au N. et au S. du

toit central (cf. *ṛtīyaṇ chadh* TS. VI 2 9 4). Āp. XI 8 1 (et Vai. cité Caland ad Āp.) précise que le toit du milieu a trois coudées de large, neuf de long. Hir. VII 7 p. 720 parle du toit central orienté vers le N., mais ignore (de même que Bhā.) les toits latéraux que connaît Āp. 2 : sur la raison de cette discordance, v. Caland Āp. ad. loc. Eggeling ŚB. I. c.; Mān. 27 parle d'un toit au centre, d'un plus grand derrière et d'un autre devant.

Les interstices des toits (*antarvarta*, terme des Br.) sont bourrés d'après Āp. 2 et Hir. p. 721 de nattes (*kata*) et de roseaux (*tejanī*); Bau. qui les mentionne un peu plus tard (VI 27) glose le mot par *ṛṇavarta*, que le commentaire rend par *ṛṇapūlāṭi*.

Il est fait allusion à deux portes ŚB. III 5 3 7 Āp. XI 10 14.

§ 14. Au-dessus de l'entrée E. est suspendu un ornement de fronton appelé *varṣīṭi* (*varṣīṭyā* Kā. VIII 3 26, 4 18 ŚB. III 5 3 9 et 24 et cf. BR.) dans l'intervalle des deux piliers médians. D'après Hir. VII 5 p. 700 c'est une tresse de roseau (*aśṣṭā*; même expression Kā. VIII 3 26) ayant de petits nœuds et inclinés vers l'E. On l'attache à la traverse antérieure en y passant un fil Hir. I. c. Āp. XI 8 1 Kā. I. c. D'après Mān. II 2 2 29 et suiv. c'est un bouquet (*varasa*) d'herbes darbha qu'on met au milieu d'une tresse de roseau (*tejanī*) et dont il semble qu'on retire les herbes pour les entourer de fil plusieurs fois; après quoi l'on joint les deux extrémités de la tresse et on la suspend à la traverse antérieure.

§ 15. La clôture (*parīśrayana* Āp. XI 10 14) consiste en deux nattes qui sont tendues autour du *maṇḍapa*. Elles sont dénommées *ucchrīṭyī* Kā. VIII 3 27, 4 18 ŚB. III 5 3 9. L'une d'elles, fixée au « bras » (pilier) de porte (*dāvābhū*, *dāvābhū*

Lāṭ. d'après BR.; *dāvāryā* Hir. I. c. et p. 721 Vādh. Acta Or. II p. 162 *dāvāryā* Kā. VIII 4 21 et 35 Mān. II 2 3 31 Āśv. V 11 4) antérieur de droite est déroulée vers la droite de manière à couvrir la face S. et moitié de la face O. jusqu'au « bras » postérieur de droite; l'autre en sens inverse et symétriquement, cf. Caland Agniṣṭ. p. 90.

Lesdites nattes sont attachées aux piliers par le procédé que voici (cf. Caland I. c.) : l'adhvaryu prend une poignée d'herbe *kaśā*, saisit le bas du pilier antérieur de droite, y noue l'herbe où il enfonce une aiguille (*darbhana* Bau.; *laṣṭyāni* Kā. 21, *ṇī* ŚB.) et passe un fil par le chas. Il fait un nœud (*granthī*); au bout pendant du nœud il fixe l'extrémité inférieure du fil, puis défait le nœud. Les serviteurs enveloppent de bas en haut le pilier, en serrant l'herbe dans les tours de cordon, mais sans faire de nœuds, et sans doute (ajoute Caland) fixent en même temps à ce pilier la natte d'enceinte. Même opération au pilier antérieur de gauche, au pilier postérieur de droite, au pilier postérieur de gauche. Les nœuds selon quelques autorités ne sont défaites que quand tout le travail est achevé. Tous les autres nœuds qui ont été recommandés à son attention particulière devront également disparaître. Cette description est donnée par Caland à l'aide de Bau., Āp. XI 8 5 et suiv. Hir. p. 701 et 721 (sommairement Kā. VIII 4 21 et suiv. Mān. II 2 2 32 et suiv.) complétés par des paddhati : elle remonte à ŚB. III 5 3 25, 6 1 25 TS. VI 2 9.

§ 16. La plupart des traits précédents, qui décrivent l'érection du hangar aux chariots, s'appliquent aussi pour le *śaśas* ou « siège », qui fait vis-à-vis audit hangar sur le terrain du sacrifice : notamment (cf. Āp. XI 10 14) les *antarvarta* (§ 13), le *parisrayana* (§ 15), la prescription relative à la visibilité simultanée (*sāṃkāsīna* § 10), les deux portes (ŚB. III 5 3 7).

Selon Mān. II 2 3 13 Āp. XI 9 7 Kā. VIII 6 6 le *śaśas* mesure neuf coudées de large (orientation O.-E.), 27 de long (N.-S.); le Śulba de Baudh. 4 donne respectivement 10 et 27 ou 28, Kā. VIII 6 4 et suiv. 18, 21 ou 24 coudées en longueur, 9, 10 1/2 ou 12 en largeur. Āp. enseigne aussi que les dimensions en peuvent être indéterminées ou enfin (8) telles qu'on les estime suffisantes pour les officiants et les serviteurs ou assistants, ainsi que pour les *dhiṅya* : même indication Vai. et Bhā. d'après Caland Āp. ad loc., ainsi que chez Hir. p. 715. Pour d'autres mesures données par Bhā. et Vai., ainsi que par le Śulba d'Āp., v. Caland ad Āp. 7.

Il est pratiqué trois rangées de trous Bau. VI 27.

On érige le pilier central, qui est en bois d'*udumbara* (d'où le nom qu'il porte depuis TS. ŚB. d'*audumbari*, scil. *śhāntā*) et de la taille du sacrifiant (ŚB. III 6 1 6); ses « oreilles » sont orientées E.-O. : Bau. VI 26 Āp. XI 9 11 Mān. II 2 3 14 et suiv. Kā. VIII 5 33 Hir. p. 719.

Les autres piliers (ceux des extrémités, *paryanṭya* Āp. XI 10 6 *paryanṭya* Hir. I. c.) sont à hauteur du nombril Āp. Hir.; tout le *śaśas* est à hauteur du nombril (ou ad libitum) dit Kā. VIII 6 1 et suiv. Les oreilles de ces piliers sont orientées E.-O.

§ 17. On dispose comme précédemment les trois traverses (principales) dans le sens S.-N. : cette orientation caractérisant le *śaśas* comme *tiraścānaraṃśā*, par opposition au *haviṛdhāna* qui est *prācīnā* MS. III 8 9, cf. Āp. 8 Hir. p. 720 Mān. II 2 3 22. Ensuite d'autres traverses orientées E.-O., *ibid.*

La toiture consiste en neuf toits (*navachadī*) Hir. Bau. Āp. 13 Mān. 24 : on fixe d'abord le toit médian (qui repose sur l'*audumbari*), puis les deux toits latéraux de l'E. et de l'O., puis les trois du S., enfin les trois du N. En conformité avec TS. VI 2 10 7, Mān. 25 engage les extrémités des toits du N.

sous ceux du milieu (en sorte que les toits du S. soient un peu en contre-haut des autres), cf. Caland Agniṣṭ. p. 98.

Mān. 24 mentionne aussi le chiffre de 15, 17, 21 ou 11 toits, Āp. en mentionne 15, 16, 17 ou 21 selon les cérémonies : ces indications élargissent celles de MS. I. c. et de TS. VI 2 10 6. Kā. VIII 3 24 à la suite de ŚB. III 5 3 9 parle d'une *bhūti* (ouvrage en *veṇu* tressé?) qui se substitue au *chadis* à défaut de ce dernier. La pointe des toits est d'après Mān. 25 tournée vers le N.; d'après Hir. p. 719 Āp. XI 10 10 (et Bhā. cité chez Caland I. c.), qui se conforment à KS. XXV 10, elle est tournée vers l'*audumbari*.

§ 18. Nous avons suivi la description systématique donnée par les textes śrauta : comme nous l'avons rappelé à l'occasion, la plupart des traits remontent aux Brāhmaṇa ou à la prose des Samhitā, mais seules les indications du rituel permettent de suivre les faits dans leur détail et dans leur progression.

Peut-on remonter plus haut encore? Et s'il y a quelque trace dans les mantra d'allusions à la maison et à ses aménagements, est-elle en accord avec les faits de la littérature rituelle et exégétique?

La Ikṣambhitā n'a que fort peu de témoignages, ainsi qu'il était prévisible. Il est remarquable cependant qu'elle connaît les éléments principaux de l'édification. D'une part le terme *vansī*, dans un passage où il est dit que les prêtres ont soulevé Agni comme un *vansī* (*id vansīm iṅa genire* I 10 1) : Sāy. qui voit là une allusion à des acrobates juchés au haut d'un bambou montre clairement à quel point il ignore la terminologie technique du Veda. Au v. II 15 2 et ailleurs il est dit qu'il y a un ciel élevé sans qu'il y ait (pour remplir cet office) de *vansī* (*avansī*). D'autre part le RV. connaît aussi la *śhūṅā* qui sert dans des comparaisons, notamment I 59 1 *śhūṅeva jānān upanīd gaganāḥ* « tu portes les hommes,

(ô Agni), comme un pilier de soutienement»; de même V 45 2 (avec l'épithète *śmūṅā*) VIII 17 14 (avec *dhruvā*) V 62 7 (avec *mnūṅ*) X 18 13. Comme on le voit par ces exemples la racine *ni-* (*ni-mi-* et *vī-mi-*) et ses dérivés (au nombre desquels il faut compter *śmūṅā*, Windisch Fest. Böblingk p. 114 Oldenberg Vedaforsch. p. 100) a déjà le rôle prééminent qu'elle a conservé dans le rituel : le féminin *mnūṅeva* III 30 4 suffit à éveiller l'idée d'une « colonne érigée ». Mais on trouve à côté, dans des emplois figurés, les racines *stabh-*/*śrabh-*, avec les dérivés *śrambhī* et *śrāmbhāna* qui peuvent être un nom plus ancien de la *śhūṅā* et qui, de fait, sous la forme *śrāmbhā*, se retrouvent en cette acception dans la prose brāhmaṇa (KS.), śrauta (Kā. cité chez BR.) et gr̥hya (cf. Pār. cité § 4). La racine *śri-* est également employée : dans un passage (X 18 12) d'un hymne funéraire où le poète supplie la Terre de laisser soutenir par mille colonnes (la cavité où reposera le mort, en sorte de ne pas écraser de son poids celui qui prend refuge en son sein) : *śabhrām mītibh ūpa hī śrīgātām*. Cet emploi rappelle l'*ucchravayana* des piliers dans les rites de la maison.

§ 19. La maison elle-même s'appelle *gr̥hī* (sing. et plus rarement plur.), terme que concurrençant les mots archaïsants *dīma* (*dīm* dans le composé *dīmpati*, le juxtaposé *pātir dīm*, le dérivé *dīmanas*) et *durvī*.

Ce dernier mot, composé probable de *dūr* « porter » et de *avī* « bras » (sur *ovī*, v. Neisser Zum Wörterb. s. v.) et par suite équivalent du *durvīḥ* des textes rituels, confirme l'importance de la « porte » vers laquelle tant de prescriptions attirent l'attention. Le pluriel (masculin et féminin) *dīyā*, qui est également un nom de la maison, doit élargir de même une acception plus ancienne de « pilier (*śrāmbhā* ou *śhūṅā*) du portail », acception préservée comme on a vu dans le rituel (§ 5 et 15) : la locution *dūryo gīyāḥ* « pilier de porte » figure I

51 14. Bref il n'y a qu'un léger décalage d'expression entre les mantra et la prose, ni renouvellement ni modifications profondes.

Le nom lui-même de la porte (*devīr/dūr*; généralement au duel sous la forme *devīr*, toujours au plur. sous la forme *dūr*, le singulier subsistant seul après le RV., sous réserve que les duels *devīrye* et *devīrbāhū* du rituel forment une sorte de glose au duel *dāvṛā* de la Samhitā) ne se laisse attester que dans des emplois figurés, mais avec une fréquence significative. Le terme *āṭā* est encore, semble-t-il, un nom du « pilier ou jambage de portail »; cf. sur le mot Zimmerer Ai. Leben p. 154.

Un mot d'acception plus extensive (« maison et dépendances » ou « grande maison, château ») est *harmyā*: c'est un terme poétique qu'on ne retrouve plus que dans le MbBh. d'où il a passé dans la langue commune, (Grammer Oudind. Stad volg. h. Épos p. 83. La forme ancienne serait-elle **gharmyā* qu'on a dans RV. *gharmyeshā*? D'autres mots sont plus effacés, comme *vśman* ou *śkas*; *sīdas* ne parait pas désigner un type particulier de construction. Enfin il y a *paśyā* « demeure », duquel nous ne voyons pas le moyen de dissocier comme fait Pischel Ved. St. II p. 212 un féminin *paśyā* « eaux ».

Le mot *chadis* est attesté et désigne le « toit » d'une voiture (*ānas*), analogue à la bâche qui dans certains Śrauta recouvre les chariots *harmīdhāna* et qu'on dénomme précisément un *chadis* (ainsi Āp. XI 6 3). Quant à *stūpa*, le mot décrit I 24 7 le fût haut dressé d'un arbre figurant l'espace céleste et VII 2 1 les aigrettes que forment les flammes d'Agni : ceci prépare l'emploi technique qu'on a vu § 8.

Enfin le mot *sabhā* que dans les mantra on traduit trop uniformément par « (lieu de) réunion publique, assemblée » est soit la « salle de réunion (de la demeure privée) », celle notamment où l'on joue (RV. X 34 6) et qui conserve la même affectation dans ĀsvGS. II 7 10 et suiv., soit la maison elle-même :

ainsi au v. IV 2 5 où il est dit que le sacrifice confère une richesse consistant en *sabhā* et en *prajā*, en « maison » et en « enfants ». La note de Bloomfield JAOS. XIX 2 p. 18 a bien mis en évidence cette acception, et le Vedic Index II p. 426 la reprend justement.

§ 20. Des précisions notables accèdent avec l'Altharvaveda : le mot *śtīā* apparait comme la désignation propre de la « maison » dont les hymnes III 12 et IX 3 chantent l'édification. La fixation du mot n'entrave d'ailleurs pas la survivance de termes comme *grhā*, *vśtu*, *āvasathā* etc.; on notera aussi l'expression *mānasya pātnī* « maîtresse de l'établissement » (cf. Bloomfield ad AV. III 12 5), qui permet d'inférer peut-être que la *śtīā* n'est qu'une partie d'un ensemble. Il est question du *śtīpātī* IX 3 12. L'importance de la maison est un des traits de la littérature altharvanique : ce n'est pas un hasard si la plupart des mantra qui en accompagnent la construction selon le témoignage des GS. sont empruntés à l'AV., et notamment l'invocation *śhūnām idhī roha vanśā* « grimpe sur la colonne, ô bambou (qui sers de traverse) » III 12 6, qui scande l'opération essentielle; le mantra correspondant de MGS. a le pluriel *śhūnā[h]*, celui de MP. HGS. le duel *śhūnan* qui n'est pas nécessairement une corruption (quoi qu'en disent les Vedic Variants III § 740), puisque la prose de certains GS. mentionne deux *śhūnā(rāja)*, cf. § 5. La concordance entre l'AV. et les GS. a été notée par Lele Some Atharv. portions in the GS. p. 36.

L'AV. maintient la productivité des groupes verbaux *ūc-chri-* (III 12 2) et *nt-mi-* (1 et ailleurs). Outre le terme *upamī* du RV. il emploie *pramīti* et *parimī* pour désigner sans doute les *śhūnā* de tel emplacement déterminé, plutôt que des « contreforts » dont la raison d'être n'apparaîtrait pas. L'emploi de *śmīn-car-* rappelle la notion de *sanagara* des ŚS. § 11.

§ 21. Mais l'hymne IX 3 contient plusieurs détails plus précis, qui ne laissent pas de concorder avec les faits connus par le rituel. Le fait que la maison est dite *tṛṇair āyātā* 17 (et de même *tṛṇan vāsānā* III 12 5) rappelle aussitôt les revêtements de chaume des *śālā* rituelles, et le terme *chādīs* est attesté d'ailleurs III 7 3 avec l'épithète *cātuspaśa*, la formule servant de comparaison à un quadrupède, donc « un toit qui repose sur les quatre piliers d'angle ». En revanche il vaut mieux laisser de côté un *chāndas* « toit » que proposent Whitney et Bloomfield ad III 12 3 Zimmer Ai. Leben p. 150, 153. L'épithète *cātuspaśa* de la *śālā* dans la version paipp. XVI 4 1 (= AV. IX 3 19) rappelle les *sraśti* mentionnées ĀpSS. (§ 10). Une autre épithète du paipp. *ibid.*, mais obscure celle-ci, est *parīcākrā*.

La mention du *haviṛhānā*, de l'*agnīśtā*, du *sādas*, et même peut-être celle du *pātānān sādānam* s'il s'agit d'une périphrase pour *pātīśtā* (IX 3 7) tend à montrer que la maison décrite ici est moins une habitation privée qu'une résidence rituelle comportant tous les édifices annexes prévus pour les grands sacrifices. Un second emploi technique du mot *sādas* apparaît très probablement dans l'hymne à la Terre XII 1 38, alors que le *sādas* du IV. est le « séjour » en sa valeur la plus générale ou la plus figurée.

Au v. 21 le poète joue à énumérer 2, 4, 6, 8 et 10 *pākṣī* : en dépit des apparences il n'est pas question des « ailes » de la demeure, mais simplement des piliers ou, si l'on veut, des pièces que délimitent la place et le nombre de ces piliers comme on peut le déduire d'ĀśvGS. (§ 7) : Ludwig Rigv. III p. 465 Henry Livres VIII et IX p. 127 en ont eu le sentiment. Cette traduction de *pākṣī* s'accorde avec celle qu'on est fondé à attribuer à *cātuspaśa* (ci-dessus), à *devāmpaśa* § 6 et à *pīśāsas* § 7. Quant aux *kōśā* et *kulāya* du v. 20, c'est sans doute trop chercher que de traduire « tressage en tressage, tenon en mor-

taise » avec Henry op. c. p. 89 (et cf. p. 127) : ce pourrait être, du moins *kōśā*, un « réduit » correspondant aux *upashāna* de PGS. (§ 8).

§ 22. D'autres traits sont moins aisément identifiables. On ignore le rôle des « tenons » (? Henry) *sanḍamśī* du v. 5. La « corde » *śīyā* du v. 6 a plusieurs usages dans le rituel (cf. notamment TS. V 6 9 1 ĀśvGS. II 1 2) : aucun ne s'impose ici, mais plutôt qu'un appareil d'ornement ou d'agrément qu'y vient voir les traducteurs — incités par la formule annexe *raṇyāya kām* qui signifie seulement « pour la jouissance (du possesseur de la *śālā*) » — mieux vaudra reconnaître là les cordages qui d'après Say. (§ 7) assujettissent les *śhūnā* aux *vaṇśā*.

Le *paśādī* qui revêt la maison (17) et que désigne aussi le v. 5 est sans doute identique au *tṛṇa* dont on a vu ci-dessus le rôle, tandis que *pīśīvaṇyāya* au v. 5 doit viser la clôture de nattes qui « embrasse » la demeure. Le terme le plus difficile est *ākṣu* au v. 8 : il est dit de cet *ākṣu* qu'il a mille yeux (*śaśarāśī*), qu'il (ressemble à l'ornement — « diadème » selon Geldner Ved. St. I p. 130 — dit) *opasī*, enfin qu'il est étendu (*vitata*) et noué (*nādhatī*) sur la ligne de partage (*viśū-vitā*). Geldner op. c. p. 136 pense à un autre nom du *prśha-vaṇśā* « matresse-poutre ». C'est bien plutôt une figuration poétique soit du chaume qui couvre la *śālā*, soit du *śūpa* qui surplombe le toit : les variantes *apinadhām* et *aphīnam* de la version paipp. nous orientent nettement vers un élément de « couverture ».

§ 23. Enfin l'hymne en question insiste sur un point qui a donné lieu à des interprétations diverses chez les modernes. Il n'est pas douteux que dans l'ensemble cette prière ne soit destinée à accompagner l'érection d'une maison, et Kau. LXVI 22 et suiv. confirme que le personnage pour lequel elle est

faite reçoit la *śīlā* à titre d'honoraires rituels. Or nous lisons des formules comme celles-ci : « nous défilons ce qui de toi (ô maison) est noué (*naddhā*), nous défaisons tes liens (*paśa*) et tes nœuds (*granthi*) »; au v. 4 ce sont les *nāhana* ou « coutures » qu'on défait, et figurément au v. 14 les membres et les jointures de la maison, enfin le v. 18 dénoue ce qui du roseau *tīra* était noué en forme de couverture (*apinadhā*); le paip. XVI 39 ajoute encore la mention de choses nouées pour les *paśa*. On s'est demandé par quel mystère le poète décrit avec insistance comme étant « déliée » membre à membre la demeure dont il célèbre par ailleurs l'achèvement. Zimmer Ai. Leben p. 153 et Grill Hundert Lieder p. 188 cherchaient à identifier là un symbole magique, Ludwig Rigveda III p. 464 enseigne que l'hymne décrit en fait la démolition, nullement la construction, Henry op. c. p. 122 voit dans ces éléments déliés des sortes d'« échafaudages » qui deviennent inutiles une fois la maison terminée; Bloomfield Hymns p. 595 et Atharvav. p. 78 met l'accent sur les données du Kau. (v. ci-dessus), enfin Oldenberg IFA. VI p. 179 estime qu'il s'agit à la fois de la démolition d'une maison et de son transfert à l'endroit où elle doit être reconstruite. Le v. 24 donne quelque crédit à cette dernière interprétation. Mais ces opérations inverses sont présentées avec une sorte de simultanéité : c'est au moment même où s'achève la demeure que ses liens sont ôtés les uns après les autres. Un seul trait satisfait à cette description : l'épisode final dans la confection du *manḍapa* rituel (§ 15) : celui où l'on défait les nœuds qui ont servi à attacher aux chambranles les deux nattes de l'enceinte.

§ 24. Les mantra autres que ceux du RV. et de l'AV. accentuent certains traits qui sont connus par la prose rituelle : insensiblement les conditions se rapprochent de celles que les textes prescrits mettent en évidence. VS. XIX 18 énumère

des « cabanes » sacrificielles : *haviṛdhāna*, *āgnādhra*, *sīdas*, *patnāśā* : c'est encore un progrès par rapport à l'AV. dans la fixation du vocabulaire technique. TS. III 2 4k (et d'autres mantra) parle du *sīdas* et du *sīdāsa pati*. Une expression peut-être ironique est *śubhāślāgnī* VS. XXX 18 dit d'un joueur obs-tiné « pilier de salle de jeu ». Le mot *gehu* apparaît VS. XXX 9 (et cf. déjà *gehyā* RV.). Un mantra dans Kau. CXXXV 13 traite d'une demeure à huit piliers et dix *paśa*, et ce dernier terme, sous la forme *paśāsa* (et à côté de *āśa*), désigne apparemment VS. XXIX 5 les piliers de portait. L'*apīdhāna* figure dans un mantra de SGS. III 3 9, les deux *devāraphalaka* ibid. 8, *durvyā* VS. V 17. Sur le *stūpa* et le *śhānārāja*, v. les références citées § 5 et 8. La strophe VS. V 21 qui accompagne la pose de la *ravīti* montre la conformité avec les processus rituels : l'aiguille s'y dit *syā* et le mot *ravīti* lui-même y est évoqué par la formule initiale *viśno ravītiṃ asi*. Un mantra de MP. II 15 3 mentionne le *tāpya*, qui sans doute équivalait au *tapadāśā* de BauGS. (§ 2).

§ 25. Un trait commun à l'ensemble des mantra et que ne contredit aucune prescription est que le bétail est logé dans la maison. A vrai dire il n'y a pas de passage décisif à cet égard dans le RV., quoiqu'en pense Zimmer Ai. Leben p. 149 et l'épithète *harmyesthā* VIII 56 16 « ceux qui se tiennent dans la demeure » ne s'applique pas nécessairement aux veaux qui sont mentionnés dans la suite du vers. Mais l'AV. est des plus concluants : au cours des deux hymnes qui décrivent la *śīlā*, il est dit (III 12 3) « puisse le veau, puisse l'enfant, puissent les vaches laitières venir à toi (ô *śīlā*), quand ils rentrent le soir » (cf. aussi v. 7); et IX 3 13 « hommage aux bœufs, aux chevaux, tout ce qui est né dans la maison », 14 « tu couvres (*chādyaśi*) en ton sein Agni, les serviteurs ainsi que le bétail (ô *śīlā*) ». SGS. III 9 semble bien confirmer cette situation pour

la prose. L'état se dit *gosiha* : allusion à une *gosāta* est faite Kau. XXIV 10.

Parmi les noms de la maison donnés dans les Naigh. III 4, outre plusieurs dénominations résultant d'une extension de la notion de « séjour » ou de « refuge », nous trouvons *chāgā*, visiblement issu de VS. V 28 où le mot est juxtaposé à *chadās*; *krāḍara* repose sur une interprétation de VS. XXIX 1, *krāṭi* sur celle de RV. VIII 90 6.

Si nous nous fions aux textes védiques, nous sommes donc en présence d'un type de maison extrêmement rudimentaire, composé d'une armature de poteaux reliés au sommet par des poutres transversales sur lesquelles est fixée une couverture de chaume. Les cloisons sont faites de nattes. Ni la pierre, ni la brique ne sont en usage ⁽¹⁾.

Rien n'oblige évidemment à considérer que c'était là le type normal d'une résidence privée; aussi bien une partie des traits qui nous aident à la reconstituer sont fournis par la description de « huttes » rituelles dont la destination est toute différente.

Mais en fait, aucun autre procédé de construction n'est mentionné. Le phénomène apparaît dans toute sa singularité aujourd'hui où nous pouvons mesurer à quel haut degré de technique architecturale étaient parvenues certaines civilisations préhistoriques dans l'Inde du Nord-Ouest.

⁽¹⁾ La brique (*śīṭakā*) est cependant bien connue dans la tradition du Yajurveda, mais l'emploi en est limité à l'emplissement de l'autel du feu (*agnicayana*) — et accessoirement des *dhīngā* (« foyers ») annexes. C'est une série de cinq assises de briques disposées dans un certain ordre et séparées par des couches de terre. Certaines, les *svaganāṅgā* « naturellement perforées », sont sans doute des sortes de pierres poreuses. D'autres portent le nom de *loṅgśīṭakā* « briques d'argille ». L'concrite de cette construction est marquée par 21 pierres appelées les *parisrī*, dont certaines sont de grande taille.

La description la plus complète est celle de Weber Ind. Stud. XIII p. 217; la plus récente et la plus claire, Dumont Aśvamedha p. 71. Accessoirement, sur l'emplissement (*cayana*) du tertre funéraire (*śnośana*), v. Caland Todtengebr. p. 145.

DOCUMENT TIBÉTAIN

SUR L'EXPANSION DU DHYĀNA CHINOIS,

PAR

MARCELLE LALOU.

Le document dont il s'agit est un manuscrit tibétain qui provient de la Grotte des Mille Buddhas à Touen-houang. Le texte est bref : cinq petits feuillets paginés, et par miracle il est complet ⁽¹⁾.

On y distingue quatre parties :

- I. Lignée des conseillers religieux (*kalayāmitra*) qui aboutit au Maître (*māhan-po* = *upādhyāya*) Nam-kāi sūn-po (Ākāṣagarbha), en abrégé.
- II. Vertus du Maître Ākāṣagarbha, en abrégé.
- III. Hymne en l'honneur de la Voie du Yoga, par le Maître Ākāṣagarbha.
- IV. Vie et œuvres du moine Ye-çes dbyans (Jñānaghosa) de Spug.

⁽¹⁾ Bibliothèque Nationale, fonds Pelliot tibétain, n° provisoire 202.